



AFFICHÉ
09 MAI 2025
MAIRIE DE CARROS

150

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 25-ST-078
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT ROUTE ZA LA GRAVE
MARDI 13 MAI 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2213-1 à L2213-6 ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R 417-10, R 417-11, R412-28, R 411-28 R 412-26 ;
Vu le nouveau Code Pénal et notamment l'article R610.5 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;
Vu la demande de l'entreprise FOSELEV Côte d'Azur, 742 bd du Mercantour, 06200 Nice, mail : Haithem.bouhlel@foselev.fr, tél : 0637842763, présentée en date du 7 mai 2025 qui doit réaliser les travaux de déplacement et grutage d'un module au 89 route de la ZA de la Grave 06510 Carros avec le véhicule immatriculé GA-694-DC, à la demande de la commune de Carros ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux par l'entreprise FOSELEV Côte d'Azur, il y a lieu de réglementer la circulation, le stationnement et de réserver des emplacements de véhicules pendant toute la durée des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le mardi 13 mai 2025 de 8h à 14h, le stationnement est interdit sur 4 Places PMR + 15 places de part et d'autre de la route (en épi et alignée), matérialisés par des panneaux et/ou la rubalise, pour les travaux de déplacement et grutage d'un module, par l'entreprise FOSELEV Côte d'Azur, avec le véhicule immatriculé GA-694-DC.

ARTICLE 2 – La signalisation sera mise en place et entretenue par le service technique de la commune, 48h auparavant.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 4 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des sapeurs-pompier de Carros, Monsieur le chef de service de la police municipale de CARROS, Madame la Directrice générale des services, Madame la Directrice des services techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 9 mai 2025

Le Maire de Carros
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD



